

Communiqué de presse

Rénovation du restaurant de l'Aigle Noir

Ce soir, le 6 octobre, le Conseil communal de Neyruz a présenté un Message au Conseil général pour expliquer les modifications apportées au projet de rénovation de l'Aigle Noir.

Durant l'été, des habitantes et des habitants de Neyruz se sont émus d'apprendre que, contrairement à ce qui avait été prévu, le Conseil communal avait abandonné l'idée d'installer une cuisine et un restaurant provisoires pour permettre l'exploitation de l'Aigle Noir durant les travaux de rénovation, qui devraient débuter en 2028. Le Conseil communal a donc pris la décision d'informer le Conseil général, lors de la séance du 6 octobre, et de répondre aux questions posées par les groupes politiques. Il a également pris acte de la pétition déposée le lundi 28 septembre. Il y répondra en temps voulu.

Conscient de l'importance de l'établissement pour les habitantes et les habitants de la commune, le Conseil communal a proposé un projet de rénovation et de modernisation plutôt qu'une simple mise aux normes. Le 10 février 2026, le Conseil général a voté un crédit d'investissement de CHF 5'400'000.- pour l'Aigle Noir, afin d'offrir à la population neyruzienne un établissement rénové, fonctionnel, accueillant et propice aux activités des sociétés locales, sur le long terme.

À la suite d'une analyse approfondie conduite après le vote du Conseil général, le Conseil communal a renoncé, à l'unanimité, à mettre en œuvre la cuisine et le restaurant provisoires figurant dans le crédit. Le Conseil communal a jugé que la sécurité du personnel et des personnes fréquentant l'établissement ne pourrait pas être assurée durant les travaux. L'analyse a aussi mis en évidence que l'ampleur du chantier ne permettrait pas de poursuivre l'activité dans des conditions acceptables. Maintenir une activité provisoire sur le site serait en outre coûteux et complexe et prolongerait les travaux d'environ trois mois. Une variante d'installation provisoire sur le site de la Carrida a été examinée et écartée pour des raisons techniques et financières.

Pas de changements fondamentaux pour les sociétés locales

Dès sa décision prise, le Conseil communal a rencontré les tenanciers, les 15 juin et 14 juillet pour leur faire des propositions concernant l'avenir. Le Conseil communal a proposé la prolongation du bail durant l'année 2027, jusqu'au début des travaux, la participation à un groupe de travail et la discussion sur les conditions d'une éventuelle reprise de l'exploitation après les travaux.

Les tenanciers ont annoncé le 31 août qu'ils renonçaient à toutes ces propositions et qu'ils s'en tenaient aux termes du bail existant: ils l'avaient repris des exploitants précédents le 1^{er} août 2024 et il était prévu que le bail se termine au 31 décembre 2026.

L'abandon de la cuisine provisoire ne change pas fondamentalement la situation des sociétés locales. L'Aigle Noir continuera à les accueillir en 2027, avec des modalités de service à définir. Et, comme prévu, dès le lancement des travaux, en 2028, elles devront trouver des solutions alternatives pour une durée approximative d'une année. Le Conseil communal rencontrera les sociétés en novembre pour planifier la suite des opérations.

Dans ses réponses aux questions des groupes politiques, le Conseil communal a reconnu qu'il aurait pu prendre conscience plus vite de l'impossibilité d'exploiter une cuisine et un restaurant provisoires durant les travaux. Il a aussi donné des précisions sur les aspects juridiques de sa décision. Au terme d'échanges avec la Préfecture de la Sarine, le Service des communes (SCom) et un avocat, il a considéré que les changements apportés ne modifiaient pas substantiellement le projet et qu'il ne devait pas présenter une demande adaptée du crédit au Conseil général.

Contact:

- **Jean-Pierre Corpataux, Syndic, 079 581 83 53**
- **Pascale Michel, Vice-syndique, responsable des bâtiments communaux, 079 814 66 91**